

Lieu : Salle des fêtes de Bulle

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. BESCHET	
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. GIROD		Jacqueline Lépeule	Pouvoir à D. JEANNIN	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Absente	
Boujailles	Richard Ielsch	Excusé		Marine Paris	Absente	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	Pouvoir à M. BEUQUE	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	Pouvoir à F. PICARD	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchampt	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Éric Liégeon	Excusé	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
				Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Fabrice PICARD

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2024

Administration générale – RESSOURCES HUMAINES

- 1.1 Transfert de la compétence ordures ménagères à Préval – Annulation de la délibération du 28 mai 2024
- 1.2 Proposition de vente d'un bien immobilier sur la commune de Frasne
- 1.3 Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'aide à la pratique du ski de fond pour l'année 2024.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- 2.1 ZAE intercommunale de Bulle : vente du lot 41 à la SAS Pontarlier Promotion
- 2.2 Zone UXd « chazal » à Dompierre-les-Tilleuls : vente du lot A à la SARL Thomas Champreux
- 2.3 Rapport triennal de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) suite à loi Climat & Résilience

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 3.1 Attribution des travaux – Traversée SNCF Lieu-Dit La Maisonnette
- 3.2 Demande de subventions dans le cadre de travaux – Traversée SNCF Lieu-Dit La Maisonnette

VIE SOCIOCULTURELLE

- 4.1 Subvention au collège de Frasne : modification de la répartition

RNR Tourbières Frasne Bouverans

- 5.1 Choix du prestataire pour les travaux de réparation de la digue des Levresses
- 5.2 Convention avec Réserves Naturelles de France (RNF) pour la fourniture des uniformes

MOBILITE

- 6.1 Opération Savoir Rouler A Vélo (SRAV) : retour d'info sur l'opération test de juin 2024 et perspectives pour l'année scolaire 2024-2025

SANTE

- 7.1 Avenants aux marchés de travaux de la maison de santé

Points pour information

RLPI : Bureau d'étude retenu et démarrage de la mission

Mobilité :

Challenge régional « Au travail on s'y rend autrement ! » du 16 au 22 septembre 2024

Mise à disposition des agents de vélos électriques au personnel

Transition écologique : Organisation d'un Séminaire territorial

Maison de santé : Point d'avancement des travaux

RNR

Bilan de la fête des tourbières

Validation de l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Le Quorum étant atteint, Mr le Président ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2024

Le président soumet à la validation des membres, le compte-rendu de la séance précédente. Madame Jeannin précise que Mme Lepeule souhaite s'opposer au compte-rendu sur la question de l'achat d'un bien immobilier.

Monsieur le Président précise que Mme Lepeule a adressé un courriel à la CFD par lequel elle conteste la validité du point 1.2 du dernier compte-rendu en précisant que ce point n'était pas à l'ordre du jour. Or, conformément aux éléments de réponse apportés à Mme Lepeule par courriel par la directrice, Mme Lepeule a confondu l'ordre du jour de la séance de ce soir, au cours de laquelle sera examinée l'achat du bien et le compte-rendu de la séance précédente (25 juin) qui n'a pas traité de ce sujet.

Monsieur le président rappelle également que Mme Lepeule n'était pas présente au dernier conseil, elle ne peut donc pas s'opposer aux débats auxquels elle n'a pas participé.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident le procès verbal de la séance 25 juin 2024.**

POINTS POUR DELIBERATION :

1) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1.1. Transfert de la compétence ordures ménagères à Préval – Annulation de la délibération du 28 mai 2024

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 28 mai 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé :

- De transférer le bloc de compétence Collecte et Traitement (C+T), à PREVAL avec effet au 1er janvier 2025,
- D'approuver la dissolution du SMCOM si les trois communautés de communes membres du SMCOM, décident de transférer le bloc de compétence C+T à PREVAL,
- D'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'annuler cette délibération si toutefois, une des communautés de communes membres du SMCOM, décident de ne pas transférer le bloc de compétence C+T à PREVAL et donc de maintenir le transfert du bloc de compétence C+T au SMCOM et le T à PREVAL.

Lors du conseil syndical du SMCOM du 11 juillet 2024, il a été acté, le refus de la CCA 800 d'approuver le transfert.

Aussi, il convient d'annuler la délibération du 28 mai 2024 ;

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Valident l'annulation de la délibération n°2024_05_45,**
- ✓ **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

1.2. Proposition de vente d'un bien immobilier sur la commune de Frasne

Monsieur le président précise que le bureau de la CFD du 11 juin 2024, a donné un avis favorable au lancement de la procédure d'achat du bien immobilier situé rue du Lhotaud à Frasne.

Conformément à la réglementation, la direction départementale des finances publiques du Doubs a été consultée afin de donner un avis sur la valeur vénale du bien.

Les services de l'Etat ont visité le site le mardi 9 juillet à 14h. Suite à cette visite, l'estimation domaniale obligatoire permettant de finaliser l'engagement de la procédure devant le conseil communautaire a été transmise à la CFD début août.

L'avis indique que la valeur maximale d'achat de vente sans justification particulière est fixée à 371 800 euros.

Initialement, la proposition de vente était fixée à 385 000 euros. Après négociation, le prix de vente a été baissé à 374 000 euros, frais d'agence compris.

Au vu de la raréfaction des biens immobiliers sur le secteur, de l'emplacement du bien et de l'écart mesuré entre l'évaluation transmise par la DDFIP et le prix négocié (2 200 euros), il est proposé de procéder à l'achat du bien pour un montant total de 374 000 euros TTC (frais d'agence inclus).

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le président rappelle que les fonds ont été inscrits au budget.

Les membres du Conseil communautaire à la majorité des présents et représentés (1 abstention) :

- ✓ **Valident l'achat du bien immobilier situé rue du Lhotaud à Frasne pour un montant de 374 000 € TTC (frais d'agence inclus),**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

1.3. Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'aide à la pratique du ski de fond pour l'année 2024.

Chaque année un dispositif est mis en place par le Département du Doubs, visant à développer la pratique du ski de fond dans les écoles primaires.

Pour ce faire, l'intervention du moniteur de ski dans les écoles, qui débute le 1^{er} décembre de chaque année, est à la charge des structures bénéficiaires pour le mois de décembre, tandis que les interventions réalisées de janvier à mars sont éligibles à l'aide financière du Département.

Il convient de délibérer afin de formaliser l'accord de la CFD dans le cadre du renouvellement de ce dispositif pour l'année 2024.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Décident de reconduire l'opération pour la saison 2024,**
- ✓ **Autorisent le Président à facturer le reliquat après subvention à la CCA 800 (Communauté de Communes Altitude 800) au prorata des heures effectuées dans les écoles de son territoire ayant bénéficié du dispositif**
- ✓ **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2.1. ZAE intercommunale de Bulle : vente du lot 41 à la SAS Pontarlier Promotion

Le projet concerne l'implantation d'une entreprise de charpente/couverture/menuiserie (délocalisation de l'entreprise existante au centre du village et développement de l'activité).

L'entreprise a déposé sa demande de permis de construire le 29 juin dernier (délai d'instruction maximal au 29 septembre 2024).

L'entreprise souhaite débiter ses travaux rapidement après l'obtention du PC et signature de l'acte de vente.

Pour rappel, le montant de la vente est de 480 280 € HT.

Afin de ne pas retarder les délais de travaux pour l'entreprise, il est proposé de délibérer au prochain conseil communautaire, pour approuver la vente du lot 41.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Approuvent la vente du lot n° 41 à la société « SAS Pontarlier Promotion » pour un montant de 480 280 € HT,**
- ✓ **Approuvent le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre annexé à la présente délibération,**
- ✓ **Mandatent le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

2.2. ZAE UXd « chazal » à Dompierre-les-Tilleuls : vente du lot A à la SARL Thomas Champreux

Le projet concerne l'implantation d'une entreprise de travaux paysagers et d'aménagement extérieur (développement de l'activité).

L'entreprise a obtenu son permis de construire le 18 juillet 2024.

L'entreprise souhaite débiter ses travaux rapidement, après signature de l'acte de vente. Pour rappel, le montant de la vente est de 85 500 € HT.

Afin de ne pas retarder les délais de travaux pour l'entreprise, il est proposé d'approuver la vente du lot A.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Vice-président précise qu'en raison de l'absence de tous les éléments nécessaires à la formalisation de la vente, le point est à reporté à une séance ultérieure.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Décident de reporter la décision à une séance ultérieure**

2.3. Rapport triennal de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) suite à loi Climat & Résilience

Monsieur le Vice-président en charge de l'attractivité du territoire précise que la loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étape, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021/2031 par rapport à la décennie précédente.

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que soit réalisé un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et que ce rapport soit présenté en conseil

communautaire, en considérant que la CFD dispose, depuis le 1er janvier 2016, de la compétence « plan local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu ».

Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi Climat et Résilience et doit dresser le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, étant précisé que la méthodologie employée est précisée dans ce même rapport.

Ce rapport devra ensuite être à nouveau produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Prennent acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,**
- ✓ **Adoptent le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,**
- ✓ **Précisent qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :**
 - **Préfet de région Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Préfet du Doubs,**
 - **Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Président du Pays du Haut-Doubs,**
 - **Maires des communes membres de la Communauté de Communes Frasne-Drugeon**
- ✓ **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

3) - EAU – ASSAINISSEMENT

3.1. Attribution des travaux – Traversée SNCF Lieu-Dit La Maisonnette

Monsieur le Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement précise que dans le cadre des travaux visant à réaliser la traversée SNCF au Lieu-Dit La Maisonnette, dont le bureau d'étude NALDEO assura la maîtrise d'œuvre, une consultation a été lancée afin de recruter une entreprise compétente pour mener à bien ces travaux et pour compléter les points techniques demandés dans le dossier SNCF.

La CAO, lors de sa réunion du 9 juillet 2024 à 18h, considérant le rapport d'analyse des offres établi par le bureau NALDEO à l'issue de la consultation, propose de retenir le groupement d'entreprises COLAS / SMCE FORAGE pour un montant total de 151 156.90 € HT.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Valident l'attribution du marché à l'entreprise proposée dans le rapport d'analyse des offres, soit SAS COLAS et SMCE FORAGE,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

3.2. Demande de subventions dans le cadre de travaux – Traversée SNCF Lieu-Dit La Maisonnette

Monsieur le Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement précise que les travaux Traversée SNCF Lieu-Dit La Maisonnette sont estimés à 150 000 € HT, auxquels s'ajoutent des missions connexe pour un montant approximatif de 25 000 € HT.

Il est proposé aux membres du bureau d'engager une recherche de co-financeurs et de solliciter leur aide financière.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Autorisent le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des financeurs potentiels,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

4) - VIE SOCIO-CULTURELLE

4.1 Subvention annuelle versée au collège de Frasne

La Vice présidente en charge de la Vie socio-culturelle précise que chaque année, la CFD verse une subvention au collège de Frasne. La délibération adoptée en décembre 2023 afin de revaloriser le montant de celle-ci à 35€ par élève résidant sur le territoire de la communauté de communes, prévoyait la répartition suivante :

- 17€ pour le foyer socio-éducatif
- 18€ pour les activités et voyages scolaires

La nouvelle convention établie avec l'établissement, prévoit une nouvelle répartition :

- 15€ pour le foyer socio-éducatif
- 20€ pour les voyages scolaires

Il convient donc de délibérer pour modifier la répartition de la subvention octroyée à savoir 35 euros par élève résidant sur le territoire de la communauté de communes avec :

- 15€ pour le foyer socio-éducatif
- 20€ pour les voyages scolaires

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Autorisent la répartition de la subvention octroyée au collège de Frasne,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

5) - RNR TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

5.1. Choix du prestataire pour les travaux de réparation de la digue des Levresses

Le Vice-président en charge de la RNR précise qu'une étude, en vue de la réhabilitation d'un ouvrage hydrologique situé dans le périmètre de la réserve naturelle des tourbières de Frasne-Bouverans, a été réalisée en 2022 et les travaux sont prévus à l'automne 2024 (période possible du 18/09 au

15/11/2024). L'ouvrage est situé sur la commune de Frasne, à proximité de la route du « Suchal », au lieu-dit les « Levresses » (la commune de Frasne est propriétaire).

La digue a été créée en 2011 pour combler un ancien fossé et bloquer l'eau de la tourbière, ce qui a permis de réhausser le niveau d'eau et d'améliorer son fonctionnement hydrologique. La digue actuelle est constituée d'une palissade en madriers de bois et est couverte d'un bourrelet de tourbe qui s'est affaissé, ce qui a créé une échancrure. L'ouvrage ne peut donc plus retenir suffisamment l'eau de la tourbière. En l'absence de rénovation de la digue existante les milieux tourbeux peuvent, à terme, s'assécher en amont de l'ouvrage. Les travaux consisteront en la pose d'un bouchon d'argile, en remplacement de l'actuelle palissade en bois, ce qui rendra plus pérenne la tenue de l'ouvrage dans le temps.

L'ensemble des demandes d'autorisation (réglementation espèces protégées, loi sur l'eau, arrêté de protection du biotope et notice d'incidence Natura 2000) a été effectué et les travaux sont autorisés par les différents services de contrôle.

Le montant prévu au budget 2024 de la CFD, pour la réalisation de ces travaux, est de 37 000 € TTC.

Suite à la consultation des entreprises, deux offres nous sont parvenues, à savoir :

Jura Natura Services :

- Montant du devis : 29 614.35 € HT, soit 35 537 € TTC
- Contenu du mémoire technique : conforme aux attendus du cahier des charges. Cette entreprise locale est connue et reconnue pour sa très bonne technicité en milieu humide.

France Clôture Environnement :

- Montant du devis : 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC
- Contenu du mémoire technique : conforme dans l'ensemble, mais quelques fragilités du dossier ont été relevées.

La Commission Espaces Naturels Protégés (RNR-ENS) du 12/08/2024 à 18h00 a donné un avis favorable sur l'offre de Jura Natura Services.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Approuvent l'attribution du marché à l'entreprise Jura Natura Services,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

5.2. Convention avec Réserves Naturelles de France (RNF) pour la fourniture des uniformes

Le Vice-président en charge de la RNR précise que depuis plusieurs années, le Ministère en charge de l'Environnement exprime sa volonté d'améliorer l'identification des réserves naturelles et des agents des espaces naturels protégés sur le territoire.

L'uniforme contribue à cette identification. Il est commun aux agents techniques et techniciens de l'Office français pour la biodiversité (OFB), des établissements publics des Parcs Nationaux, des sites du Conservatoire du Littoral (CDL) et des réserves naturelles.

Réserves Naturelles de France, au titre de l'article L. 331-1 du code de l'Environnement, assure l'animation, la mise en réseau et la coordination technique des réserves naturelles en métropole et en outre-mer. Elle assure à l'échelle nationale leur représentation auprès des pouvoirs publics et peut notamment rassembler les gestionnaires de réserves naturelles définis à l'article L. 332-8.

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère en charge de l'Environnement a ainsi désigné Réserves Naturelles de France pour assurer la gestion de l'uniforme et l'équipement des agents des réserves naturelles nationales, régionales et de Corse.

Afin d'établir l'organisation précise, garantir la bonne gestion des commandes et des livraisons et fixer les modalités de fonctionnement entre l'organisme gestionnaire et RNF, une convention est mise en place avec les gestionnaires de réserves naturelles.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Approuvent la signature de la convention avec Réserves Naturelles de France,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

6) - MOBILITES

6.1. Opération Savoir Rouler A Vélo (SRAV) : retour d'info sur l'opération test de juin 2024 et perspectives pour l'année scolaire 2024-2025

Le Vice-président en charge de la mobilité précise que l'opération Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Les enfants suivent une formation encadrée, de 10 heures minimum, avec 3 parties:

- Maîtriser les fondamentaux du vélo : pédaler, tourner, freiner ;
- Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé ;
- Circuler en autonomie sur la voie publique.

Le programme mobilité prévoit que toutes les écoles du territoire bénéficient de l'opération SRAV sur les 2 prochaines années.

Toutes les écoles du territoire ont été informées de la possibilité de bénéficier du programme SRAV pour l'année scolaire 2023-2024. Seule le SEVAD pour l'école primaire de la Rivière Drugeon s'est portée volontaire et a pu en bénéficier. L'opération s'est déroulée du 03 juin au 14 juin 2024. Deux classes ont participé à l'opération, une classe de CM2 et une classe de CM1/CM2, soit 43 élèves. A l'issue de l'opération, un questionnaire de satisfaction a été adressé aux enseignants et parents d'élèves.

Point financier :

Coût de la formation : 3 400 € TTC (prestation à Horizons Jura-école de VTT de Métabief dont les intervenants sont référencés sur la plateforme SRAV).

Coût de la location des vélos pour les enfants n'en n'ayant pas : 60 € TTC (prestation à Gaby Sport).

Financement de la formation : 50% pris en charge par Génération Vélo, 25% par l'ANCT.

Financement de la location des vélos : 50% pris par l'ANCT.

Si l'opération est renouvelée pour l'année scolaire 2024-2025, elle pourra, à nouveau, bénéficier d'un financement de Génération Vélo et de l'ANCT. A compter de la rentrée 2025-2026, les financements de Génération Vélo sont incertains.

Le SEVAD pour l'école de La-Rivière-Drugeon et l'école de Vaux-et-Chantegrue souhaitent toutes deux inscrire 2 classes pour le programme SRAV 2024-2025. A ce jour, aucune autre école ne s'est portée volontaire pour bénéficier du programme en 2024-2025.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Approuvent la reconduction du programme sur l'année scolaire 2024-2025 pour 2 à 4 classes,**
- ✓ **Approuvent la possibilité pour le SEVAD de bénéficier à nouveau du programme en 2024-2025,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

7) - SANTE

7.1 Avenants aux marchés de travaux de la maison de santé

Le président précise que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de la construction de la MSP. Par ailleurs, certains travaux ont fait l'objet d'une annulation :

Travaux supplémentaires

LOT 1 (Terrassement-VRD-Finition, De Giorgi) : Fourniture et mise en place d'un muret et de clôtures en bordure de propriété.

LOT 3 (Structure charpente bois, Pontarlier) : Fourniture et pose d'un plancher technique dans les combles.

LOT 5 (Menuiserie extérieure, Baud) : Modification de la porte de garage (ajout d'un portillon et d'un hublot) et modification de la porte de service du rez-de-chaussée (suppression du bandeau ventouse et mise en place d'une serrure 3 points).

LOT 7 (Menuiserie intérieure, L'atelier de la Menuiserie) : Fourniture et pose d'électroménager pour la tisanerie et d'une table à langer murale pour les sanitaires publics.

LOT 14 (Electricité, Eiffage Energies Systèmes Haut-Doubs agence Pourcelot) : Fourniture et pose de sèches mains.

Travaux annulés

LOT 8 (Doublages, cloisons, plafonds, peintures, Bonglet) : Suppression d'une cloison au sous-sol. Cette cloison a été remplacée par un mur (cf avenant au lot 2, Délib 2023-08-110).

LOT 13 (Plomberie sanitaire, Doubs Climat) : Suppression des sèche-mains initialement prévus pour les sanitaires. Ils seront remplacés par des sèche-mains électriques dont la fourniture et la pose relèveront du lot 14.

Éléments financiers

LOT 1 : Terrassement-VRD-Finition (De Girogi) : + 9 849, 50 € HT. Il s'agit du second avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 334 908,45 € HT. Le montant du marché avec les 2 avenants est désormais de 366 849,49 € HT.

LOT 3 : Structure charpente bois (Pontarlier) : + 3451,83 € HT. Il s'agit du premier avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 313 468,84 € HT. Le montant du marché avec cet avenant est désormais de 316 920,67 € HT.

LOT 5 : Menuiserie extérieure (Baud) : + 6 802, 00 € HT. Il s'agit du second avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 184 732,00 € HT. Le montant du marché avec les 2 avenants est désormais de 193 434,00 € HT.

LOT 7 : Menuiserie intérieure (L'atelier de la Menuiserie) : + 2 971,30 € HT. Il s'agit du premier avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 148 586,00 € HT. Le montant du marché avec cet avenant est désormais de 152 292,20 € HT.

LOT 8 : Doublages, cloisons, plafonds, peintures (Bonglet) : - 3 466,16 € HT. Il s'agit du premier avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 289 598,16 € HT. Le montant du marché avec cet avenant est désormais de 286 132 € HT. L'avenant correspondant étant en cours d'élaboration à l'heure d'écriture du présent rapport, les montants sont indiqués à titre informatif.

LOT 13 : Plomberie sanitaire (Doubs Climat) : - 510,00 € HT. Il s'agit du premier avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 77 642,00 € HT. Le montant du marché avec cet avenant est désormais de 77 132,00 € HT. L'avenant correspondant étant en cours d'élaboration à l'heure d'écriture du présent rapport, les montants sont indiqués à titre informatif.

LOT 14 : Electricité (Eiffage Energies systèmes Haut-Doubs agence Pourcelot) : + 2 310,00 € HT. Il s'agit du premier avenant pour ce lot. Le montant du marché initial était de 175 359,00 € HT. Le montant du marché avec cet avenant est désormais de 177 669,00 € HT.

A ce jour, le montant total des avenants est de + 55 984,68 € HT. Au stade DCE, le montant total des travaux était de 3 018 279,72 € HT.

Le bureau en sa séance du 20 août 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **Approuvent les avenants,**
- ✓ **Mandatent le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ces avenants,**
- ✓ **Autorisent le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre.**

Points pour information

RLPI : Bureau d'étude retenu et démarrage de la mission

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour recruter un bureau d'étude pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Une CAO a eu lieu le 18 juin 2024, et suite à négociation, le bureau d'étude GOPUB CONSEIL a été retenu, pour les raisons suivantes :

- Mémoire technique détaillé et adapté à la mission et au territoire,
- Equipe pluridisciplinaire adaptée,
- Très nombreuses expériences sur le RLPi (dont en territoires de montagne, frontalier),
- Très bons retours d'autres EPCI sur leurs compétences et leur réactivité.

Le montant de la mission s'élève à 28 875 € HT.

En parallèle, la CFD va bénéficier d'une subvention au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour 10 000 €.

De plus, la CFD a déposé une candidature à l'appel à projet national RLPi le 27 juin dernier. Les lauréats retenus bénéficieront d'une subvention de 15 000 €. Les résultats seront connus à l'automne 2024.

Echéances pour le démarrage de la mission :

- COTECH prévu le lundi 2 septembre à 14h00
- Commission Urbanisme (PLUi/RLPi) à programmer en octobre
- Repérage terrain par le bureau d'étude en octobre

Mobilité :

- Challenge régional « Au travail on s'y rend autrement ! » du 16 au 22 septembre 2024

Le défi vise à encourager et promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle lors des trajets domicile-travail (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.).

Pour la seconde année et conformément au programme d'action mobilité validé, la CFD est inscrite à ce challenge en tant que territoire afin de donner la possibilité aux entreprises, administrations et autres employeurs de son périmètre d'y participer. La CFD est également inscrite comme employeur participant.

Véritable démarche collective, il s'agit de mobiliser une chaîne d'acteurs : institutions, collectivités, employeurs et salarié(e)s pour poursuivre la dynamique régionale qui a réuni 34 intercommunalités, 267 établissements et 5 590 participants en 2023.

Les établissements ayant le plus fort taux de participation seront récompensés. Un prix sera décerné au niveau local par la Communauté de Communes Frasnè-Drugeon. Quatre prix supplémentaires, seront décernés au niveau régional : un prix «vélo», un prix «transports co'», un prix «covoiturage», et un prix «coup de cœur du jury».

Être partenaire d'un événement régional permet à la CFD de se rendre visible dans le cadre de sa compétence mobilité. Les employeurs du territoire seront incités à participer à ce challenge par un courrier signé du Président. L'information sera également relayée via Facebook et intramuros.

Les employeurs ciblés sont :

- Les entreprises de la ZAE de Bulle, les entreprises identifiées par la commission mobilité (Romanzini et Grillon à La-Rivière Drugeon, Triobois à Bouverans, Monts de Joux à Bannans) et les fournisseurs de la CFD situés sur le territoire,
- Les écoles,
- Les mairies,
- Les associations qui ont des salariés.

Le prix qui sera décerné par la CFD, conformément au programme validé, est un VTT électrique Teebike reconditionné.

- Mise à disposition des agents de vélos électriques au personnel

La CFD dispose désormais d'une flotte de vélos à assistance électrique. Outre la location longue durée prévue, afin de souligner l'engagement politique en faveur de la mobilité et du développement durable, il est proposé que 2 vélos soient mis à disposition des agents de l'EPCI pour des trajets de courte distance.

L'action pourrait être mise en avant lors du challenge mobilité organisé au niveau régional en septembre prochain.

Un règlement d'utilisation sera élaboré et un point spécifique sera fait avec Groupama, assureur de l'EPCI. Une rubrique spécifique sera également à ajouter dans le plan de prévention des risques.

Ces vélos pourraient également être mis à disposition des agents de la mairie, par le biais d'une convention fixant les modalités pratiques.

Transition écologique : Organisation d'un Séminaire territorial

Dans la perspective du développement d'un programme ambitieux de transition écologique, un séminaire sur une journée avec l'ensemble des parties prenantes sera organisé courant novembre 2024.

Dans un premier temps, chaque partenaire sera invité à présenter ses ambitions sur le sujet et les actions qu'il mène (ou pourrait mener) sur le territoire intercommunal. Puis, dans un second temps, il s'agira d'identifier, dans les grandes lignes, comment et en quoi l'EPCI peut contribuer à l'accélération de la transition écologique sur le territoire.

→ Partenaires invités : Services de l'Etat et agences (Sous préfecture, DDT, DREAL, Ademe...); Collectivités territoriales et EPCI (Région, département, Pays haut doubs, Syded, Mairies de la CFD, SM THD....), autorités et chambres consulaires (CCI, CMA...).

Le séminaire se tiendra en novembre (date à fixer).

Maison de santé : Point d'avancement des travaux

Le chantier de la maison de santé se déroule, pour l'instant, conformément au calendrier prévu.

Concernant les riverains, il n'y a pas de sujet particulier pour le moment.

RNR :

- Bilan de la fête des tourbières

La traditionnelle Fête des tourbières s'est déroulée sous un nouveau format cette année, samedi 6 juillet.

Cette année, la visite guidée sur le site de la RNR a réuni 16 personnes qui ont ensuite assisté avec d'autres personnes à une soirée culturelle à la salle d'animation de Frasne.

Un film sur l'extraction de tourbe a été présenté aux participants et commenté par Jean-Luc Girod. S'en est suivi une cérémonie d'intronisation de 2 nouveaux membres : Elodie MEHL, conservatrice de la RNR, salariée de l'EPAGE HDHL et Marine VECK, chargée de mission RNR à la CFD.

Diverses expositions étaient installées dans la salle : peintures et photographies sur le thème des tourbières, exposition sur la saxifrage œil de bouc par le Conservatoire botanique de Franche-Comté, programmes de réhabilitation des tourbières (Life Tourbières et Life Climat).

La soirée s'est poursuivie autour d'un repas convivial et du spectacle musical de Jean-Michel Trimaille, puis de la projection de films par l'association cinécyclo. Le concept innovant proposait une alimentation de la projection par un vélo.

Au total, 45 personnes ont assisté à cette soirée culturelle riche en échanges.

- Validation de l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

L'article R332-43 du code de l'environnement prévoit que, suite à l'achèvement de la période de réalisation du plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle, une évaluation des actions menées soit réalisée par le gestionnaire.

Suite à la demande émise par la Région Bourgogne Franche-Comté en tant qu'autorité de tutelle, le rapport d'évaluation a été présenté au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 21/03/2024. Le CSRPN a émis un avis favorable sur l'évaluation du plan de gestion et le travail accompli a été salué. Les membres du CSRPN ont souligné :

- Le bilan positif en termes de réalisation des opérations (79% d'opérations réalisées),
- La qualité des études réalisées,
- Les apports de la recherche scientifique pour la RNR,
- Le bilan négatif concernant l'évolution de l'état de certaines populations d'espèces ou de milieux,
- Les effets du changement climatique qui commence à impacter durablement le fonctionnement des systèmes tourbeux les plus fragiles,
- L'engagement du personnel en charge de la gestion de la réserve naturelle.

Plusieurs suggestions ont été notifiées pour le prochain plan de gestion. Celles-ci devront être prises en compte par le gestionnaire lors de la révision du document.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 00.